Nations Unies S/2020/65

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 janvier 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 janvier 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, une lettre datée du 23 janvier 2020, adressée par le Ministre libyen des affaires étrangères, Mohamed T.H. Siala (voir annexe I) ainsi que le texte d'une déclaration du Conseil des ministres du Gouvernement d'entente nationale sur la reprise du trafic aérien à l'aéroport international de Mitiga (voir annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Taher **Elsonni**

20-01094 (F) 280120 310120

Annexe I à la lettre datée du 23 janvier 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Lettre adressée par le Ministre libyen des affaires étrangères et de la coopération internationale du Gouvernement d'entente nationale

Le porte-parole officiel des forces hostiles d'Haftar a proféré le 22 janvier 2020 des menaces explicites et publiques contre la navigation aérienne et la sécurité de l'aviation civile, indiquant qu'il frapperait tout avion de ligne dans l'espace aérien qui relève de l'autorité du Gouvernement d'entente nationale, ce qui constituerait un crime de guerre prémédité contre la sécurité de l'aviation civile et la vie de civils. Nous mettons fortement en garde contre les conséquences de tels actes et propos.

Le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale rappelle à la communauté internationale et au Conseil de sécurité leurs responsabilités conformément aux résolutions internationales et aux accords et instruments ayant trait à la sécurité de l'aviation civile, des aéroports et de l'ensemble des ouvrages civils, et appelle l'attention sur ce qui avait été décidé au cours du Processus de Berlin sur la consolidation de la trêve et les efforts visant à la transformer en cessez-le-feu permanent.

Je voudrais à cet égard vous informer que le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale a annoncé, à l'issue de sa réunion extraordinaire, la reprise du trafic aérien à l'aéroport international de Mitiga, seul aéroport encore opérationnel à Tripoli, à compter du jeudi 23 janvier 2020, et demandé au Ministère des transports de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Ayant porté cette évolution dangereuse à votre attention, nous soulignons qu'il ne devrait pas y avoir d'impunité pour quiconque met en danger les aéroports civils et la navigation aérienne et qu'il est impératif de contenir cet agresseur pour qu'il ne puisse pas rallonger la liste de ses forfaits. Nous demandons également au Conseil d'assumer pleinement ses responsabilités conformément à ses résolutions et aux accords et instruments internationaux.

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) Mohammed T.H. **Siala**

Annexe II à la lettre datée du 23 janvier 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Communiqué du Conseil des ministres du Gouvernement d'entente nationale au sujet de de la reprise de la navigation aérienne à l'aéroport international de Mitiga

Le Conseil des ministres du Gouvernement d'entente nationale appelle l'attention sur les menaces explicites et publiques contre la navigation aérienne et la sécurité de l'aviation civile, proférées par le porte-parole des forces hostiles, qui constituent un crime de guerre prémédité.

Le Conseil rappelle à la communauté internationale ses responsabilités au regard des accords et instruments internationaux relatifs à la sécurité de l'aviation civile, des aéroports et de tous les ouvrages civils.

Le Conseil prend note de ce qui a été convenu au cours du Processus de Berlin sur la consolidation de la trêve et les efforts visant à la transformer en cessez-le-feu durable.

À l'issue de la séance extraordinaire du Conseil des ministres du Gouvernement d'entente nationale, qui s'est tenue aujourd'hui, le Conseil annonce ce qui suit :

Premièrement, la reprise du trafic aérien à l'aéroport international de Mitiga à compter d'aujourd'hui, jeudi 23 janvier 2020 : le Ministère des transports est tenu de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Deuxièmement, le Ministère des affaires étrangères est chargé de contacter le Conseil de sécurité et les pays du Processus de Berlin pour leur demander de s'acquitter de leurs responsabilités à la suite des menaces proférées.

Troisièmement, la partie qui a proféré les menaces portera la responsabilité juridique et morale de ses actes.